

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Fix mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Si mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
10 Avril 1874.

Bulletin politique.

LOIS CONSTITUTIONNELLES.

Rapport de M. Antonin Lefèvre-Pontalis.

On sait que la sous-commission chargée d'étudier l'organisation des pouvoirs publics a examiné d'abord la question de l'établissement d'une seconde Chambre et qu'elle a confié à M. Antonin Lefèvre-Pontalis le soin de résumer ses travaux. L'honorable député de Seine-et-Oise a fait un rapport fort remarquable, qui lui a valu les éloges de la commission tout entière, et que nous allons analyser de la manière la plus complète, le défaut d'espace nous interdisant de le reproduire *in extenso*.

L'expérience et la raison recommandent l'établissement de deux Chambres entre lesquelles se partage le pouvoir exécutif ; en effet, la constitution d'un Etat ne peut avoir de stabilité si le pouvoir législatif n'est pas limité, et il ne peut être limité qu'à la condition d'être divisé ; la seconde Chambre sert de modérateur à la première et elle assure l'indépendance du pouvoir exécutif, qui serait facilement asservi par une Assemblée unique. L'institution d'une seconde Chambre n'a donc soulevé dans la sous-commission aucun débat préliminaire, on a décidé de la désigner sous le nom de Sénat.

Il s'agissait d'examiner quelle devait être l'organisation de ce Sénat ; pour former son opinion, la sous-commission s'est éclairée des précédents de notre histoire parlementaire et des législations étrangères.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis rappelle successivement le Conseil des Anciens, institué par la Constitution de l'an III, le Sénat de l'an VIII, modifié par le sénatus-consulte de l'an X, et réorganisé complètement par le sénatus-consulte de l'an XII ; la Chambre des pairs de la Restauration et de la monarchie de Juillet, enfin le Sénat du second Empire, et indique quelles étaient leurs attributions.

Passant ensuite aux législatures étrangères, il étudie rapidement la Chambre des lords d'Angleterre, la Chambre des pairs du Portugal, les Chambres des seigneurs de Prusse, d'Autriche, de Bavière, de Wurtemberg et du grand-duché de Bade, le Conseil fédéral (Bundesrath) de l'empire d'Allemagne, les premières Chambres des Pays-Bas, de Suède et de Norvège, le Conseil des Etats de la Suisse, les Sénats d'Italie, du Brésil, de Belgique et des Etats-Unis.

De cet examen long et approfondi, la sous-commission a tiré cette conclusion que le mode de recrutement du Sénat pouvait seul lui donner l'autorité nécessaire pour servir de contre-poids à une Chambre de députés issus du suffrage universel, et ayant pour elle la puissance du nombre. Deux systèmes se présentaient à elle, l'élection ou la nomination par le pouvoir exécutif ; l'élection proposée par le projet de M. Dufaure et soutenue par M. Laboulaye fait sortir les deux Chambres de la même origine ; il suffirait alors, a-t-on dit avec juste raison, de séparer l'Assemblée avec une cloison ; la nomination éloigne le Sénat du pays au lieu de

l'en rapprocher, et lui enlève l'indépendance et le crédit dont il a besoin pour contrebalancer l'autre chambre.

La sous-commission, frappée par les inconvénients de ces deux systèmes, a pensé qu'il y avait lieu de les combiner. Mais dans quelles conditions ? C'est ce qu'elle ne dit pas ; car depuis cet endroit jusqu'à la fin de son rapport, M. Antonin Lefèvre-Pontalis ne fait plus que poser des questions dont il réserve la solution à la commission des Trente elle-même.

C'est ainsi qu'il examine successivement, au sujet de la formation du corps électoral destiné à l'élection des sénateurs, les systèmes de MM. Pradié, Michon, Molinari, Vingtain ; il en expose les avantages et les défauts ; il étudie également les conditions d'éligibilité au Sénat et la manière dont il conviendrait de régler les nominations faites par le pouvoir exécutif ; il se demande enfin s'il ne faudrait pas créer des sénateurs de droit, et s'il ne serait pas bon aussi de faire leur part à certains corps qui ont gardé une vie propre et indépendante ?

La sous-commission, sans se prononcer formellement, semble favorable à la gratuité des fonctions de sénateur.

Le rapport arrive ensuite à la question du renouvellement du Sénat, et paraît pencher pour le renouvellement partiel.

Reste la question des attributions. M. Antonin Lefèvre-Pontalis voudrait que le Sénat eût des pouvoirs égaux à ceux de la Chambre des députés ; de plus, il pense qu'il y aurait profit à lui réserver des attributions spéciales, particulièrement celle de dissolution de l'autre Chambre, qu'elle exercerait de concert avec le pouvoir exécutif.

La pensée qui a inspiré le travail de la sous-commission, dit en terminant M. Lefèvre-Pontalis, c'est que, pour assurer à un pays les bienfaits de la liberté politique, il doit y avoir dans toute constitution un centre de résistance contre le pouvoir prédominant et que par conséquent, dans une société démocratique comme la nôtre, il importe de chercher et de trouver un contre-poids contre la démocratie elle-même.

Il faut, de notre temps, traiter la démocratie en souveraine, mais empêcher qu'elle ne puisse être une souveraine absolue ; il faut lui reconnaître largement ses pouvoirs légitimes, mais en sachant les contenir et les régler. Les sociétés ne sont pas seulement des rassemblements numériques d'individus et de volontés : elles ont des traditions qu'elles ne peuvent sacrifier sans suicide, des forces latentes ou apparentes qui les font vivre, des intérêts collectifs qui doivent être protégés en regard des intérêts individuels, et auxquels elles sont tenues de faire leur part.

C'est dans cette vue que la sous-commission s'est proposé d'organiser le Sénat chargé de représenter dans le gouvernement les traditions du pays, ses forces organisées, ses intérêts permanents, non pas pour l'avantage d'une classe de privilégiés, mais pour le bien-être et la protection de la société tout entière.

Il importe donc que, par son recrutement aussi bien que par ses attributions, le Sénat, constitué comme une assemblée d'élite, donne satisfaction à ces garanties de stabilité et de perpétuité dont la nécessité est encore plus impérieuse dans une république que dans une monarchie, parce qu'elles sont destinées à tenir lieu de l'hérédité. Il n'est pas une république de l'antiquité ou des temps modernes dont la prospérité n'ait été liée à l'existence d'un grand corps poli-

tique, tel que l'Aréopage d'Athènes, le Sénat de Rome ou le Sénat fédéral des Etats-Unis.

C'est donc sous cette garde qu'il faut mettre à l'abri des aventures notre système militaire, administratif, financier, commercial ; l'extension et la solidité du crédit public ; l'achèvement des grandes entreprises intérieures, des grands travaux législatifs ; la puissance extérieure de l'Etat et la conservation du territoire. Il faut que le Sénat soit l'assemblée qui reçoive et qui garde en dépôt la fortune de la France. Telle est la mission tutélaire qu'il doit exercer : il s'agira de lui assurer les pouvoirs nécessaires pour qu'il puisse la remplir.

Le rapport est suivi d'un questionnaire divisé en trois parties : la première partie, relative à l'origine du Sénat, comprend cinq questions ; la deuxième, qui a trait à l'organisation et au renouvellement du Sénat, se compose de sept questions ; enfin la troisième qui concerne les attributions du Sénat ne comporte que quatre questions.

Dans un prochain article, nous analyseront de la même manière le rapport de M. Pradié sur les projets proposés par divers publicistes relativement à la nomination d'une seconde Chambre.

Chronique générale.

On annonce pour la semaine prochaine le départ de M. Pouyer-Quertier. Il est, comme on sait, chargé d'ouvrir des négociations relativement à nos traités pour les sucres. M. Pouyer-Quertier commencera sa mission par la Belgique.

Les lettres écrites des départements par les députés font connaître le cri unanime des populations qui réclament un gouvernement définitif. Elles en ont bien assez du provisoire et de la politique des expédients. Il faudra donc que les membres de la majorité, quand ils reviendront à Versailles, mettent fin aux déplorables malentendus qui ont ajourné le rétablissement de la monarchie.

Notez bien que si les lois constitutionnelles n'aboutissent pas à donner à la France le gouvernement définitif réclamé par toutes les populations, la dissolution de l'Assemblée devient inévitable dans des conditions qui ne profiteront qu'à l'Empire ou au radicalisme, c'est-à-dire qui nous conduiront à de nouvelles humiliations et catastrophes.

Un sous-préfet, celui de Brignoles, est mis en disponibilité ; deux autres, ceux de Morlaix et de Saint-Quentin, sont « appelés à d'autres fonctions ; » un quatrième, celui de la Flèche, est mis à la retraite, et seize sont déplacés.

La Patrie assure que le général Chanzy sera très-prochainement obligé d'étendre à l'Algérie tout entière le régime de l'état de siège, limité jusqu'à présent à la seule commune d'Alger.

Cette mesure sera nécessitée par l'attitude de toute la presse radicale, que la suppression de la Solidarité n'a pas rendue plus prudente et qui semble au contraire, dans les trois provinces, depuis ce moment, redoubler de violence et d'outrages contre les au-

torités administratives et municipales, contre le gouvernement et l'Assemblée.

On vient de commencer à Bué, près Versailles, les travaux de défense de Paris. Trois ouvrages au moins seront terminés cette année : Bué, Valleras et Saint-Cyr. L'ouvrage construit à Saint-Cyr sera étoilé et d'une importance égale au moins à celle du Mont-Valérien.

Le tribunal correctionnel de Paris (8^e Chambre) a condamné à 500 francs d'amende le nommé Courtois, ancien sergent de ville révoqué sous l'empire, aujourd'hui marchand de vins, pour avoir inscrit sur ses murs ces mots : Vive Napoléon IV ! 16 mars.

On lit dans le *Moniteur universel* :

On a prétendu dans quelques journaux que le gouvernement pontifical refusait de se prêter à toute modification dans les circonscriptions diocésaines des départements de l'Est, pour la faire coïncider avec la nouvelle frontière franco-allemande établie par le traité de Francfort. Cette nouvelle est inexacte. Les négociations dont il s'agit suivent leurs cours, et il y a lieu au contraire d'espérer qu'elles aboutiront dans un délai normal. Le gouvernement français est d'ailleurs très-désireux, nous ne saurions trop le répéter, d'en finir le plus vite possible avec cette affaire, la situation actuelle étant une source d'embarras aussi bien pour lui que pour l'Allemagne.

On lit dans la *Patrie* :

De grands efforts sont faits en ce moment pour amener un rapprochement entre le groupe Gambetta et le groupe Ledru-Rollin, dont la scission, commencée à l'occasion du vote sur la proposition Dahirel et qui s'accroît chaque jour davantage, inquiète vivement la gauche. C'est M. Thiers lui-même qui aurait pris le rôle de conciliateur ; plusieurs réunions auxquelles assistaient les principaux députés des deux groupes ont déjà eu lieu chez lui, dans lesquelles l'ancien président de la République aurait démontré aux dissidents la nécessité de rester plus unis que jamais à la veille d'une session pendant laquelle seront discutées les lois constitutionnelles.

C'est par Bordeaux que nous vient un renseignement qui intéresse la liberté catholique :

« L'opinion publique, de l'autre côté des Vosges, dit le *Courrier de la Gironde*, montre chaque jour, par des témoignages non équivoques, combien la persécution violente dirigée contre le catholicisme par M. de Bismarck est désapprouvée par les populations.

» Ainsi, dans son numéro du 1^{er} mars, la *Germania* annonce que, dans le sein de la députation des dames de Cologne qui s'était rendue chez M^r l'archevêque, la veille de son arrestation, se trouvaient les femmes du procureur général près la cour d'appel, d'un conseiller, de plusieurs sous-préfets (Landrath), ainsi que les femmes d'un certain nombre de chambellans du roi.

» Toutes les dames, au nombre de 700 au moins, étaient en deuil et étaient suivies d'une autre députation d'environ 300 dames

d'Aix-la-Chapelle, également vêtues d'habits de deuil.

» Parmi les populations non catholiques, les esprits modérés et tolérants désapprouvent aussi les agissements de l'autorité prussienne, et beaucoup s'alarment déjà de la vivacité et de la fréquence des manifestations hostiles qui se produisent dans toutes les provinces.

» Cet état de choses commence, dit-on, à donner à M. de Bismark de sérieuses inquiétudes. »

Nous ne saurions dire si M. de Bismark s'inquiète de quelque chose. Ce que nous savons, c'est que si la France était sur sa base de nation chrétienne, il suffirait de son autorité morale pour arrêter le travail scandaleux qui déshonore l'Europe qui se dit civilisée, et qui rivalise de persécution avec la barbarie de l'Orient.

LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Election du supérieur général.

Le chapitre général des Frères des écoles chrétiennes, formé de députés de toutes les provinces de l'institution réunies, conformément à la règle, s'est réuni mardi à la Maison mère, rue Oudinot, pour procéder à l'élection d'un supérieur général, en remplacement du très-honoré frère Philippe, décédé le 7 janvier dernier.

La *Petite Presse* a donné sur cette cérémonie des renseignements très-curieux :

D'après ce journal, tous les frères qui ont voix au chapitre sont entrés en chapelle mercredi matin. Après avoir imploré les bénédictions du ciel sur les importants travaux qu'ils vont entreprendre, la séance d'ouverture a eu lieu à neuf heures. Cette première séance a été consacrée à la vérification des pouvoirs des délégués, qui, venus de tous les points du monde entier, comme on le verra plus bas, sont assez nombreux.

L'institution des Frères de la doctrine chrétienne est divisée en provinces : il y a en France 36 provinces, et les provinces étrangères à la France sont au nombre de 24. Chacune de ces provinces envoie un délégué.

Les frères ainsi délégués pour prendre part à l'élection du supérieur général sont appelés *frères capitulants*.

Mercredi, les frères capitulants se sont mis en retraite et ont médité sur la valeur des divers candidats qui se présentent au chapitre central.

Voici la composition du chapitre général chargé d'élire le nouveau supérieur. Font partie de cette réunion importante :

1° DE DROIT :

- 1° Les assistants actuels ;
- 2° Les ex-assistants ;
- 3° Le secrétaire général de l'Institut ;
- 4° Le procureur général à la suite du régime ;
- 5° Le procureur général près le Saint-Siège ;
- 6° Le vicaire général ou visiteur pour les frères italiens de la province de Rome.

2° COMME APPELÉS PAR LE RÉGIME.

Un frère visiteur (le plus ancien) de chaque province étrangère à la France continentale et à la Corse, si la province compte au moins dix maisons.

3° COMME ÉLUS PAR LES FRÈRES DE L'ÉCOLE.

Pour la France continentale et la Corse.

Dix-huit députés, choisis parmi les anciens (au moins vingt ans de résidence dans la congrégation) ;

Dix-huit députés, directeurs de maisons, comptant plus de sept frères employés.

Le chapitre se compose en tout de trente-six délégués pour la France, et vingt-quatre pour les provinces étrangères à la France dont voici le détail :

- Algérie et Tunisie : 2 députés.
- Cochinchine française : 1 député.
- Réunion, Saint-Maurice, Madagascar et les îles Seychelles, 2 députés.
- Maisons de Rome visitées par le vicaire général : 4 députés.
- Maisons de Rome visitées par le procureur général : 4 députés.
- Province de Turin : 2 députés.
- Belgique : 3 députés.
- Allemagne (Autriche) : 4 députés.
- Egypte : 1 député.
- Levant : 1 député.
- Angleterre : 1 député.
- Indes orientales : 1 député.

Montréal (Canada) : 2 députés.
New-York : 2 députés.
Saint-Louis, Nouveau-Mexique, Californie : 2 députés.

Equateur : 4 députés.

Hier jeudi, à six heures du matin, il y a eu exposition du Saint-Sacrement dans la chapelle, où les frères capitulants ont tous communiqué.

Après leurs actions de grâces, ils se sont rendus à jeun dans la salle du chapitre, d'où ils ne sont sortis qu'après avoir élu le supérieur général.

Le frère Jean Olympe a été élu supérieur général des Frères de la doctrine chrétienne. Il était l'un des assistants du Frère Philippe, le quatrième par ordre d'ancienneté, ayant été nommé en 1861. Il est âgé d'environ 65 ans. Il avait été visiteur du district de Besançon, et auparavant supérieur du noviciat de Saint-Claude.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Une lettre particulière de la plus sérieuse origine nous apprend que, dans les journées du 25 et du 26 mars, la flotte espagnole a bombardé le dépôt des blessés carlistes à Portugaleta, malgré les drapeaux qui annonçaient au loin ce dépôt. La même lettre nous raconte que des parlementaires carlistes s'étant rendus au quartier général de Serrano, pour se plaindre de cette indigne violation du droit des gens et des droits de l'humanité, ont été reçus à coups de fusil. Nous dénonçons ces projets barbares à la justice de toutes les opinions.

Le *Times* a reçu une longue description de la bataille, ou pour mieux dire des batailles de Somorostro, et il résume ainsi l'examen qu'il en fait :

« En somme, l'impression qui résulte du récit de notre correspondant, c'est que des renforts considérables en hommes et en matériel seront nécessaires à Serrano pour le mettre en état de déloger les carlistes, et beaucoup d'autres ensuite afin de les couper et les obliger à se rendre. On estime que, durant les trois jours de combat, les carlistes ont eu environ deux mille hommes tués ou blessés, et que les pertes des républicains ont été probablement beaucoup plus importantes. »

Nous lisons, d'autre part, dans une correspondance du même journal :

« La position de Serrano est, sans nul doute très-critique et je suis convaincu qu'il tentera des efforts désespérés pour secourir Bilbao. On peut dire, en vérité, que son armée est la dernière armée de l'Espagne et que, si elle est battue, les conséquences de la défaite seront terribles. Au point où nous en sommes, la panique s'étend de plus en plus dans les provinces du Nord. À Saint-Sébastien, s'il est permis d'en juger d'après des lettres particulières, on compte peu sur le succès de l'armée, et les habitants sont convaincus qu'une fois Bilbao pris, ils ne tarderont pas à être assiégés à leur tour. »

» Une lettre de Santander nous apprend que des navires chargés de blessés arrivent constamment dans le port. Le *Deuste*, le *Pelago*, la *Princessa-Alice* et la *Maria-Isasi*, en ont débarqué un nombre considérable. Les deux premiers transportaient plus de 500 de ces malheureux.

» Serrano n'ignore pas l'effet produit sur l'opinion publique par les événements qui viennent de s'accomplir, et il a déclaré qu'il délivrerait Bilbao ou mourrait sous ses murs.

» Il est indéniable que les positions occupées par les carlistes ont été choisies avec une grande habileté; de même qu'elles sont défendues avec une incomparable ténacité. Au cas où les carlistes seraient contraints de quitter Albanto, ils pourraient reformer immédiatement leurs lignes à Nocedal. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

NÉCROLOGIE DE M. BEULÉ.

Notre chronique locale ne saurait rester muette devant la tombe d'Ernest Beulé, si prématurément ouverte; son nom appar-

tient désormais à l'histoire de Saumur qui doit, à juste titre, décerner à sa mémoire un hommage qu'il a mérité.

Son importance politique a été appréciée par la presse française, suivant l'opinion des partis: ce que l'on peut ajouter à ces jugements divers, c'est que Beulé est descendu du pouvoir en homme de bien!...

En dehors de la scène politique, si tourmentée de nos jours qu'elle emporte, qu'elle consume en un clin d'œil les existences, Beulé a été et restera une des plus brillantes illustrations de Saumur et de l'Anjou; il occupera dans l'avenir une place égale en mérite à celle d'un autre compatriote illustre qui, comme lui, apprit les éléments de la science au collège de son pays natal: nous nommons le *ministre Bineau*.

Aujourd'hui que l'on revendique tous les droits au nom de l'égalité et du travail, il est bon de montrer que Beulé n'a dû, comme son prédécesseur, son élévation qu'à son travail, qu'à sa capacité personnelle.

Né à Saumur en 1826, d'une famille laborieuse, mais peu favorisée par la fortune, il commença son instruction sur les bancs de l'école mutuelle; il passa ensuite deux années au collège de la ville et fut placé, en raison de son aptitude, au collège Rollin, à Paris.

Là, il obtint chaque année des couronnes, et, de succès en succès, il arriva à l'école normale, d'où il sortit avec le grade de professeur de rhétorique au lycée de Moulins.

Son séjour fut de courte durée dans cet établissement; des leçons brillantes le firent apprécier de ses supérieurs: les portes de l'école d'Athènes s'ouvrirent devant lui.

C'est là qu'il a écrit les *Recherches sur l'Acropole*, sur l'*Etrurie et les Etrusques*, ses *Études sur le Péloponèse*, qui l'ont placé et qui l'ont maintenu au premier rang des historiens-archéologues. Le titre de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts fut la récompense de ces travaux; voilà son plus beau titre de gloire! Personne ne saurait le contester!...

Tel fut le savant Beulé! Maintenant, si on l'envisage en homme privé, rien de meilleur que lui; il conserva toujours pour ses amis les relations affectueuses et simples de son enfance.

Ministre de l'intérieur en 1873, il fut invité par la Société des courses de Saumur à présider cette fête; il défera à cette invitation gracieuse et vint modestement prendre place dans la tribune après avoir refusé tous les honneurs d'une position officielle.

Voilà, jugé de près, le concitoyen que Saumur a perdu; puisse notre jeunesse se souvenir de lui et marcher sur ses traces.

PAUL RATOUIS.

LES FUNÉRAILLES DE M. BEULÉ.

Nous avons déjà donné les premiers renseignements qui nous sont parvenus sur les obsèques de M. Beulé. Nous croyons devoir compléter ces détails et faire savoir combien notre ville doit être fière d'avoir donné le jour à cet homme, qu'ont reconnu illustre à plus d'un titre toutes les notabilités appartenant à la politique, aux lettres, aux arts et aux sciences.

Parmi les noms marquants, qui se sont réunis au cortège, nous pouvons citer: MM. l'amiral Saisset, V. Lefranc, Léon Say, Bathie, comte Daru; un grand nombre de députés, entre autres: les députés de Maine-et-Loire, MM. de Douhet, de Castellane, Mettetal, Bethmont, général Mazure, de Laboulaye, L. Blanc, Soubeyran, Baze, Chesnelong, amiral Fourrichon, Sebret, Chabaud-Latour, Piou, L. de Saint-Pierre, Bigot, Louvet, Lymairac, Wolowski, Waddington, Cézanne, E. Picard.

Presque tous les ministres étaient présents.

On remarquait encore dans l'assistance M. le baron Le Guay, ancien secrétaire général du ministère de l'intérieur, actuellement préfet du Nord; M. de Saint-Laumer, ancien chef de cabinet de M. Beulé, maître des requêtes au conseil d'Etat; M. Auguste Léo, directeur de la presse au ministère de l'intérieur; MM. Baragnon, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, vicomte d'Harcourt, secrétaire général de la présidence, baron de Beyens, ambassadeur de Belgique, baron Taylor, enfin un grand nombre de membres de l'Institut, dont plusieurs en uniforme.

À 1 heure 1/2, le cortège quittait l'église St-Germain-des-Prés, se dirigeant vers le Père-Lachaise.

Sur la tombe, située dans la grande ave-

nue à gauche, des discours ont été prononcés par M. Jourdain, au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; par M. Si-Arts, au nom de l'Académie des Beaux-Arts; par M. Girard, au nom de l'École d'Athènes; enfin par M. le duc de Broglie, vice-président du conseil, au nom du gouvernement et de l'Assemblée.

M. Jourdain s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Dieu aime à frapper de loin en loin des coups terribles et éclatants qui rappellent chacun de nous au sentiment de sa propre faiblesse, en lui faisant voir la fragilité de l'existence humaine. Qui donc aurait pressenti l'événement douloureux qui nous rassemble autour de cette tombe, ouverte si prématurément? Celui dont elle va renfermer la dépouille mortelle se trouvait dans la maturité de l'âge; sa vie n'avait été jusqu'ici qu'une longue suite de succès; tous les rêves d'ambition qu'il avait pu former dans sa jeunesse s'étaient réalisés; on le citait parmi ces mortels privilégiés que la fortune se plaît à prendre, en quelque sorte, par la main, et dont elle accomplit tous les vœux.

Et non pas en quelques semaines, non pas même en quelques jours, mais dans l'espace de quelques heures, pareil à une plante qui se flétrit entre deux couchers de soleil, tout cet édifice de bonheur, joies du foyer domestique, grandes charges publiques noblement occupées, travaux entrepris et menés à bonne fin, tout a été renversé, tout a disparu; il n'en reste plus aujourd'hui qu'un souvenir dans le cœur d'une famille éplorée qui ne se consolera pas d'avoir perdu un tel chef; dans l'affection fidèle de confrères et d'amis que cette mort soudaine a consterné; dans la reconnaissance du pays acquise pour jamais à cet homme éminent dont la vie trop courte fut employée à servir la patrie dans plus d'une carrière, et dont les découvertes archéologiques resteront l'honneur de l'érudition française.

M. Jourdain rappelle ensuite en excellents termes les diverses phases de la vie scientifique et littéraire de M. Beulé, puis il termine ainsi :

Membre des deux Académies, écrivain et professeur applaudi, ayant su rendre l'érudition populaire à force de talent et d'éloquence, il ne manquait à Beulé, pour couronner sa vie, que les jouissances que font goûter aux esprits généreux le maniement des grandes affaires et l'exercice de l'autorité. Cette dernière satisfaction ne lui fut pas refusée. Appelé en 1871 à représenter le département de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, il mit au service de l'ordre social en péril, dans la plus effroyable crise que le pays ait jamais traversée, les hautes qualités de caractère et d'intelligence que nous admirons en lui. Il s'occupa surtout des questions financières et des questions administratives, fit partie de la commission du budget et de la commission de décentralisation, défendit avec éloquence les intérêts de l'art français, et arracha plus d'une fois les applaudissements même de ses adversaires habituels.

Lorsque M. le maréchal de Mac-Mahon eut été porté à la première magistrature du pays, il confia, dans le cabinet qui fut alors constitué, le ministère de l'intérieur à M. Beulé. Notre confrère ne se montra pas au-dessous de cette grande situation. Il en affronta les difficultés avec franchise et courage; il les surmonta souvent par sa fermeté; et quand il descendit du pouvoir, ce fut volontairement, au lendemain d'un grand succès oratoire, attesté par le suffrage d'une imposante majorité. Ajouterais-je que, même au faite des grandeurs, M. Beulé n'oublia jamais ni les lettres, ni l'Académie. Lorsqu'il portait le poids de la responsabilité la plus lourde, nous l'avons vu s'arracher au souci des affaires pour venir assister à nos séances et se mêler à nos discussions. Tant il était maître de lui-même! tant il avait gardé fidèlement au fond du cœur, jusque dans les ardeurs de la lutte entre les partis, l'amour et le culte des études sereines!

Lorsque M. Beulé séjournait en Grèce comme élève de l'école d'Athènes, il y ressentit les premières atteintes d'une maladie de cœur qui ne pardonne guère, mais dont la marche est aussi lente que mystérieuse. Il nous semblait doué d'une santé robuste et réservé à de longues années de travail et de succès, tandis que le mal suivait son cours et minait sourdement cette organisation si vigoureuse en apparence. C'est ce mal, terrible dans ses effets soudains, qui nous a ravi notre confrère. Quand M. Beulé se coucha pour la dernière fois, vendredi dernier, rien ne l'avertissait de sa fin prochaine; le lendemain matin, on le trouva mort. Il a succombé sans que la religion ait pu lui apporter les consolations suprêmes; mais elle a été appelée à prier de-

vant son cercueil, et elle a béni la tombe que la croix ombragera. Que ce soit là pour sa famille en larmes, que ce soit pour nous tous un adoucissement à notre douleur commune, et pour ce parent, pour ce confrère, pour cet ami si regretté, le gage assuré du repos et de la paix dans un monde meilleur.

Discours de M. de Broglie.

Voici le texte du discours prononcé, sur la tombe de M. Beulé, par M. le duc de Broglie :

Messieurs,

C'est l'honneur des grandes assemblées françaises d'avoir à toutes les époques compté parmi leurs membres des hommes éminents qui se sont fait une illustration dans les lettres. Loin de se trouver surpris et dépayés dans un milieu nouveau pour eux, on a presque toujours vu ces hommes d'élite, à peine entrés au parlement, s'y placer à un rang élevé; mais ils paient souvent bien cher le surcroît de renommée qu'ils acquièrent. Les orages de la vie publique épuisent en effet bientôt ces natures d'artistes.

L'ardeur, la susceptibilité inquiète de leur imagination double pour eux les émotions comme les périls des luttes politiques, et le contre-coup qu'en ressent leur organisation délicate les atteint aux sources mêmes de l'intelligence.

C'est ainsi que nous avons vu disparaître l'an dernier, bien avant l'âge, Saint-Marc-Girardin et Vitet, enlevés à peu de jours l'un de l'autre par des coups imprévus. Plus jeune et plus tôt frappé qu'eux, l'homme excellent que nous pleurons tombe victime de la même épreuve. Les lettres l'avaient prêté à la politique : les agitations politiques ont dévoré en peu d'années ses précieuses facultés. Nous l'eussions conservé sans doute, s'il se fût consacré plus longtemps aux travaux paisibles qui avaient honoré sa jeunesse. Il a succombé aux laborieux devoirs et au rude métier d'homme public.

On ne pourrait dire pourtant qu'il ne fût pas naturellement propre à la carrière politique. De très-bonne heure, au contraire, un observateur perspicace aurait discerné chez lui, même au temps où lui-même peut-être y songeait le moins, les aptitudes qui l'y destinaient. On vous a raconté dans des termes que je craindrais d'affaiblir en les reproduisant, et avec une autorité que je n'ai pas, le caractère original de ses premiers travaux littéraires. On vous a fait voir comment ce jeune professeur, à peine échappé de l'école normale, au lieu de s'enfouir dans des études abstraites, et de ne contempler l'antiquité que dans des monuments écrits, avait conçu et réalisé la pensée de reconstruire lui-même sur place le théâtre de quelques-uns des grands événements du temps passé, exhumant d'abord par des fouilles dirigées avec intelligence l'escalier de l'Acropole, puis cherchant sur le sol d'Afrique l'emplacement de l'antique Carthage.

Dans ces recherches ingénieuses, M. Beulé porta une sûreté de jugement, une précision dans la connaissance des détails pratiques qui étaient des qualités d'administrateur autant que de lettré et de critique. Il rendait compte au public du résultat de ses découvertes dans un style sobre et fort, exempt, malgré son élégance, de toute recherche exagérée d'ornements, qui le préparait naturellement à parler plus tard la langue des affaires. De même dans ses études historiques on pouvait remarquer une appréciation des hommes et des événements plus haute et plus fine que celle qu'on puise dans les livres, et le seul reproche qu'on lui ait fait, celui d'avoir mêlé trop souvent par voie d'allusion la pensée du présent au souvenir du passé, atteste combien l'archéologie était loin de suffire à un esprit déjà attiré par les réalités de la vie active.

Aussi, dès que les portes de l'Assemblée nationale lui furent ouvertes, sa place fut tout de suite marquée au premier rang. On vit, non sans étonnement, cet artiste et cet érudit admis dans nos grandes commissions parlementaires, s'y faire remarquer par la promptitude avec laquelle il s'assimilait les connaissances administratives et pouvait dans une discussion claire et élevée les exposer à la tribune. Ceux qui connaissaient déjà sa fermeté et la rectitude de son intelligence s'étonnaient moins de le voir figurer, dès le premier jour, parmi les champions les plus dévoués de la grande cause de l'ordre et des lois, menacée par des théories subversives encore plus que par d'horribles forfaits. Il était tout désigné le 24 mai au choix de l'homme illustre que l'Assemblée nationale appelait à présider aux destinées de la France.

Il faut l'avoir suivi jour par jour dans cette dernière et laborieuse phase de son existence pour

apprécier de quelle élévation naturelle son âme était douée. Il faut avoir vu avec quel dévouement il sut accepter, avec quelle équanimité serene il sut quitter le pouvoir. De ces deux résolutions, celle assurément qui lui coûta le plus ce fut la première; mais il eut raison de la considérer comme le plus impérieux des devoirs. Prendre le pouvoir quand on y est naturellement appelé, dans des jours périlleux, c'est tout simplement ne pas reculer devant la responsabilité de ses actes et devant la défense de ses convictions. Le poste qui fut désigné à M. Beulé est celui qui engage le plus dans les luttes quotidiennes la responsabilité d'un ministre, celui qui expose sa renommée comme sa personne aux attaques les plus envenimées des partis. Aucune de ces amertumes ne fut épargnée à M. Beulé. Mais rien ne paralysa son talent ni n'ébranla son courage.

Il déploya dans ce court passage au pouvoir une des plus grandes qualités de l'homme d'État, toujours prêt à se jeter dans la mêlée pour sa cause, et il ne recula jamais devant un acte qu'il croyait utile, par crainte de se créer un ennemi ou le désir de s'épargner un outrage. L'approbation des gens de bien, qui a soutenu ses efforts, en tiendra compte à sa mémoire.

Il eut moins de mérite à quitter le ministère sans l'ombre même d'un regret, quand le Président de la République ne jugea plus son dévouement nécessaire. Nous l'avons tous vu alors reprendre sa place de député, rendu à la liberté de ses études avec une joie sincère dont il portait la trace sur son visage sans avoir l'affectation d'en parler; il tenait à toute heure à la disposition de ses collègues de la veille la justesse inappréciable de ses conseils et le trésor de sa fidèle affection.

Hélas ! nous espérons en jouir plus longtemps de cette affection précieuse et, comme dit Bossuet, de cette amitié si commode, de ce commerce si doux et de ce cher entretien. Dieu ne l'a pas permis : il ne nous a pas même donné une heure pour nous préparer à sa perte. C'est avec une douleur mêlée d'une horrible surprise qu'il nous faut venir aujourd'hui déposer sur cette tombe inopinément ouverte, avec les regrets du chef de l'État et de l'Assemblée nationale presque entière, le témoignage suprême de l'estime que lui gardent tous ceux qui l'ont connu, et qui s'impose même à ceux qui l'ont combattu.

L'ouverture de la deuxième session de 1874 des conseils municipaux dans tous les départements aura lieu du 3 au 10 mai prochain. La session sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

On lit dans le *Journal de Marnes* :

Mercredi dernier, le tribunal correctionnel de Marnes (Sarthe) condamnait, pour coups et blessures, à quinze mois de prison, un sieur Thédet, habitant de notre ville. Peu satisfait d'une telle faveur, il quitte l'audience en disant : « Ce n'est pas fini, cela ne se passera pas de la sorte. » Parti pour Alençon le jour même, il en revint armé d'un revolver qu'il y a acheté, n'ayant pas osé en demander à Marnes où il était trop connu pour son caractère et ses idées peu fraternelles.

Vendredi, après force libations, il vient se présenter à la porte de M. le président du tribunal civil, et, son revolver en main, lui fait sommation de se présenter à lui. M. le président ne se croyant pas obligé de prêter attention à ces ordres, fit la sourde oreille; alors Thédet décharge dans la porte un coup de revolver, puis, fier de sa bravoure, se dirige vers le Gué-Galerie où demeure le sieur Latouche, auquel il reprochait, paraît-il, de l'avoir un peu chargé comme témoin dans sa dernière affaire.

C'était l'heure du dîner, et Latouche préparait son repas, égoûtait tranquillement de la salade à sa porte, quand sa femme lui crie : « Sauve-toi, voilà Thédet qui vient avec un pistolet. » Latouche profitant de l'avis laisse la salade et défile. Bien lui en prit, car presque aussitôt Thédet le mettait en joue, et la balle venant casser un carreau de la porte entrant dans la maison.

La gendarmerie arriva sur ces entrefaites. Thédet laissa alors de côté sa rancune pour songer à se défendre. Faisant face aux gendarmes, il se disposait à se frayer un passage avec son revolver; mais il avait complé sans M. le commissaire de police qui, lui saisissant bravement le bras, le mit hors d'état de nuire et permit aux gendarmes de l'arrêter. Pendant qu'on le désarmait, un coup de revolver partit, dit-on, entre les doigts d'un des gendarmes. En résumé, beaucoup de tapage, grand émoi dans le quartier, deux portes fusillées, mais heureusement point de sang versé. Thédet repose mainte-

nant dans la prison de la ville, où il peut savourer à son aise les douceurs de la vengeance assouvie.

Théâtre de Saumur.

Les artistes du Grand-Théâtre de Tours donneront dimanche une représentation à Saumur.

Nous verrons enfin, pour la première fois, l'immense succès de l'année 1873, *Monsieur Alphonse*, de Dumas fils. Le spectacle sera complété par le *Caprice*, d'Alfred de Musset, et les *Jurons de Cadillac*.

Parmi les artistes, nous remarquons le nom de M^{me} Riom, qui a laissé d'excellents souvenirs en notre ville.

La troupe de Tours ne pourra donner à Saumur qu'une seule représentation.

Bien que l'*Echo Saumurois* ait rendu compte de la pièce de Dumas fils, lors de son apparition à Paris, nous croyons devoir, de nouveau, en dire quelques mots.

Monsieur Alphonse, pièce en trois actes, de M. Alexandre Dumas fils, a été représentée pour la première fois au Gymnase le 26 novembre dernier; la presse parisienne tout entière a contribué et applaudi d'une manière éclatante et unanime au succès de l'auteur.

Voici, du reste, quelques appréciations du *National* et de la *France* qui nous ont paru les plus modérées parmi les chroniques théâtrales rendant compte de la première représentation de *Monsieur Alphonse*; elles suffiront pour montrer l'enthousiasme qu'a excité à Paris la nouvelle pièce de M. Alexandre Dumas fils. Nous commençons par celle du *National* :

« Le succès de *Monsieur Alphonse*, au Gymnase, a été bruyant, spontané, unanime, mais cela a été plus qu'un succès, plus qu'un triomphe, et M. Alexandre Dumas fils a fait quelque chose de mieux qu'une œuvre d'art. A mesure qu'il est entré pleinement dans la certitude et qu'il a regardé la vérité d'un œil qui ne se baisse plus devant elle, l'auteur de la *Princesse Georges* s'est de plus en plus dégagé, tout naturellement et par la force des choses, des procédés de l'art appris; aujourd'hui l'éloquence, chez lui, est le corps, la force même des pensées; il dit bien, parce qu'il dit avec justesse des choses élevées et vraies; il émeut noblement et d'une manière durable, parce qu'il est une conscience parlant à l'âme de la foule.... »

Le chroniqueur de la *France*, en annonçant des détails plus complets dans son prochain feuilleton, y consacrait ces quelques lignes :

« Le plus grand succès de la saison théâtrale, c'est *Monsieur Alphonse*, l'une des pièces les mieux faites, sinon la meilleure de M. Alexandre Dumas fils. C'est avec notre brillant auteur, surtout, que l'on se trouve embarrassé pour mettre une étiquette sur ses œuvres. Doit-on appeler la pièce nouvelle *comédie* ou *drame* ou *comédie-dramatique* ou *tragédie bourgeoise*? Tous ces titres ont été écartés, paraît-il, car l'affiche porte simplement : pièce en trois actes.

» En effet, il y a un peu de tous les genres, et aucun ne domine dans *Monsieur Alphonse*. Que l'on en juge.... »

Faits divers.

Il existe à Marseille et dans le reste de la Provence un usage populaire pratiqué le samedi-saint. Généralement on chausse, ce jour-là, les enfants qui sont en âge de quitter le maillot; et la mère, assistée de la maraine, va présenter l'enfant au prêtre au moment où l'on entonne le *Gloria in excelsis*; on fait essayer à ces petits êtres leurs premiers pas dans l'église.

Nous citons hier le personnage mystérieux du procès Bazaine, l'aventurier Régnier, qui s'est dérobé si habilement au moment critique.

Régnier possédait sur les bords de la Seine, à Beaulieu, une délicieuse maison de campagne qui avait appartenu au fameux éditeur Panckouke. Cette propriété a été vendue dernièrement au prix de 45,000 francs.

Dimanche dernier, M^e Balandreau, commissaire-priseur à Melun, a procédé à la vente des meubles que Régnier ne s'était pas fait envoyer en Angleterre. La salle à manger a été adjugée au prix de 400 francs à M^e B..., avocat à la cour d'appel de la

Seine; la voiture à quatre places de Régnier a atteint la modeste somme de 20 francs, deux vélocipèdes en bon état sont arrivés chacun à 17 francs. En somme, la vente a monté à 3,500 francs.

La seconde femme de Régnier, une Anglaise qui a environ 28 ans et dont il a trois enfants, était présente. Outre cette seconde femme, il a deux filles majeures de son premier mariage.

Un fait des plus douloureusement bizarres et des plus dramatiques s'est produit récemment à Reims.

M. P..., négociant bien connu à Reims, averti de l'indisposition d'une vieille dame de ses amies, s'empressa de se rendre chez elle. Il la trouva assise dans son fauteuil et tout heureuse d'une telle marque de prévenance.

Ils causaient depuis quelques instants ensemble, quand M. P..., ne recevant aucune réponse à ses questions, saisit la main de M^{me} D... Elle était inerte et glacée; son amie était morte!

Consterné, M. P... tombe sans connaissance sur un fauteuil vis-à-vis du cadavre. Au bout d'un certain temps, étonnés du silence profond, les domestiques rentrent dans la chambre. M^{me} D... et son visiteur étaient assis en face l'un de l'autre, immobiles et rigides. On s'aperçut alors que non seulement M^{me} D... était morte, mais encore que M. P... avait cessé de vivre.

Ce fatal événement a produit une douloureuse impression dans toute la ville.

LE VENTE D'UNE FEMME.

On lit dans l'*Union* de Dinan :

Un fait sans précédent, croyons-nous, vient de se produire à Lescouët, canton de Jugon. Voici ce qui nous est affirmé :

Dernièrement, un cultivateur de ce pays, après une longue conversation avec un veuf désireux se remarier, paraît-il, a conclu un marché par lequel il cédaudit veuf sa femme, la moitié de ses enfants et la moitié de son mobilier, le tout moyennant 4,500 francs.

Le vendeur et l'acheteur contractaient très-sérieusement, nous assure-t-on; cependant, des discussions s'élevèrent sur la question de propriété de la femme par le mari.

Enfin, le vendeur, pressé de palper la somme convenue, dit-on, mit dehors d'abord une partie de son mobilier.

Vint le tour de la femme. Ce fut une autre chanson; celle-ci se récria, naturellement, contre un pareil traité. Dans son indignation, elle s'empressa d'aller se plaindre à M. le maire de la commune qui, vraiment, eut quelque peine à en croire ses oreilles.

Il fallut bien se rendre devant la réalité; pourtant, l'honorable magistrat municipal fit comprendre à cet étrange mari tout ce qu'il y avait d'immoral, de honteux, de basement cupide dans une telle transaction, et réussit, non sans quelque peine, à reconcilier les deux époux, la femme ayant bien voulu pardonner.

Cette histoire fait grand bruit dans le canton de Jugon.

Dernières Nouvelles.

La séance de la Commission de permanence a eu lieu hier et promettait d'être aussi longue qu'agitée, en raison de toutes les interpellations annoncées.

On n'en comptait pas moins de cinq : demande d'explications sur l'évasion de M. Henri Rochefort et de ses compagnons de captivité, et sur l'interdiction faite à la manufacture de Tarbes d'expédier des canons et des munitions de guerre à l'armée de don Carlos; interrogation sur les motifs qui ont déterminé le préfet des Bouches-du-Rhône à dissoudre le conseil municipal de Marseille; interpellation de M. Lucet, député de l'Algérie, sur la proclamation de l'état de siège à Alger, et enfin demande de renseignements sur les raisons qui ont amené l'administration à modifier la répartition des indemnités de guerre accordées aux départements.

L'Agence Havas annonce que le gouvernement français a reçu du gouvernement anglais la confirmation de l'évasion de Rochefort et autres déportés de la Nouvelle-Calédonie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

